

VILLE de DIJON		AUTORISATION DE TRAVAUX DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT	
Demande déposée le 17/12/2015		AT 021 231 15 R0679	
Par :	POLYCLINIQUE DU PARC Monsieur KISSEL Pierre		
Demeurant à :	18 COURS DU GENERAL DE GAULLE 21000 DIJON		
Pour	Mise en conformité d'un ERP.		
Sur un terrain sis à :	18 CRS GENERAL DE GAULLE 21000 DIJON		

LE MAIRE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment :

- les articles R 123-1 à R 123-55 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public,
- les articles R 111-19 à R 111-19-12 relatifs au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public et portant renvoi à l'article L 111-8, relatif à l'autorisation de travaux dans les établissements recevant du public et portant sur l'accessibilité aux personnes handicapées, le respect des règles de sécurité et la défense contre les incendies.

VU l'avis favorable avec réserve de la Commission Intercommunale de Sécurité de la Communauté Urbaine Grand Dijon en date du 10/02/2016,

VU l'avis favorable avec réserve de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 12/02/2016,

VU la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée en date du 17/12/2015 présentée par POLYCLINIQUE DU PARC représentée par Monsieur KISSEL Pierre,

VU l'arrêté préfectoral n°499 portant sur l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée en date du 23/02/2016,

A R R E T E

ARTICLE UNIQUE : L'autorisation de travaux est **ACCORDÉE** pour la demande susvisée, assortie des prescriptions formulées par la Commission Intercommunale de Sécurité et la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, dans les avis ci-annexés.

DIJON, le 10 MARS 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à l'urbanisme,
au Plan Local d'Urbanisme
et au quartier Grand Sud


Pierre PRIBETICH 